



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 4 mars 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/53 de la Municipalité, du 28 novembre 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le projet de rénovation - transformation du bâtiment sis chemin des Celtes 1 à Lausanne ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 3'750'000.- destiné à financer la rénovation - transformation de ce bâtiment ;
3. de porter une somme de CHF 3'280'000.- à l'actif du bilan, rubrique « immeubles du patrimoine financier de la Bourse communale » correspondant à la valeur vénale du bâtiment après travaux ;
4. d'amortir annuellement, en fonction de l'évolution des travaux, le solde du crédit mentionné sous chiffre 2 au titre de travaux d'entretien différé par le budget du Service des gérances, rubrique no 29.330 ;
5. de faire figurer sous la rubrique 29.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
6. de balancer les dépenses du compte d'attente 29103000200 ouvert pour couvrir les frais d'études, sur le crédit mentionné sous chiffre 2.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre mars deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :